

<b>Affaire n° 35Bis - 20161216</b>	<b>Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du Parc du Volcan - modificatif</b> <i>(Direction Environnement/ Sécurité/ Eau agricole- Sophie Geffrotin- Service Commande publique- Nicolas Hoarau)</i>
------------------------------------	---

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que par délibération n° 01-2016-1116, le Conseil Municipal a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au groupement BASE / ALTERESPACES / SAFEGE / STUDY CASE / BIOTOPE / PARCOURS CONSEIL / UNI VERT DURABLE pour un montant total provisoire de 1 581 085,06 € TTC, répartis comme suit :

- tranche ferme : 852 594,36 € TTC
- tranche conditionnelle 1 : 394 082,85 € TTC
- tranche conditionnelle 2 : 334 407,85 € TTC

Considérant que nous avons cependant constaté que l'Avant-Projet de la tranche conditionnelle 1 a été inclus par erreur dans la tranche ferme. Il convient donc de l'inclure dans la tranche conditionnelle 1. Par ailleurs, une mission d'architecte avait été prévue en tranche conditionnelle 2, alors que celle-ci doit être exécutée en tranche conditionnelle 1,

Considérant qu'ainsi recadrées, les tranches doivent être modifiées comme suit :

- tranche ferme : 710 750,64 € TTC
- tranche conditionnelle 1 : 601 407,47 € TTC
- tranche conditionnelle 2 : 268 926,95 € TTC

Considérant que le montant total provisoire du marché d'un montant de 1 581 085,06 € TTC demeure donc inchangé.

Le Conseil Municipal,  
réuni le vendredi 16 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir débattu et délibéré,  
approuve à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Colette Fontaine, Isabelle Musso, Paul Cazal, Jean-Jacques Vlody, s'abstenant,

- la répartition par tranche ci-dessus modifiée.